



Groupe de l'alliance progressiste des
Socialistes & Démocrates
au Parlement européen

Nos Principales Revendications

2024-2029

Nos principales revendications pour le mandat 2024-2029

L'Union européenne doit faire une différence forte et tangible dans la vie quotidienne des citoyens. Les préoccupations de nos concitoyens sont claires : le coût de la vie, des logements abordables, des emplois et des services de santé publique de qualité, les risques de perturbations causées par le changement climatique, les droits des femmes et des minorités, ainsi que la sécurité et la défense arrivent en haut du classement. Ils savent également que l'Europe ne peut pas ralentir ses efforts dans la lutte contre le changement climatique, et que ceux-ci doivent aller de pair avec une transition juste qui ne laisse personne de côté. Ils n'ignorent pas non plus que l'indéfectible soutien économique, humanitaire et militaire apporté à l'Ukraine, avec la participation de tous les États membres, est vital pour la sécurité et l'avenir du continent européen.

Le Groupe S&D est prêt à s'attaquer à ces préoccupations au travers du Programme de travail de la prochaine Commission ainsi que de son propre travail politique. En obtenant des résultats concrets qui feront une véritable différence dans la vie quotidienne des citoyens, en tenant notre engagement à lutter contre le changement climatique et en protégeant l'État de droit en tant que valeur fondamentale, l'Union européenne sera également en mesure de rendre ses démocraties plus résilientes, et de protéger son avenir commun contre les forces destructrices à l'extérieur comme à l'intérieur de ses frontières, et notamment de la menace croissante que représente l'extrême droite, tout en luttant contre la propagande et la désinformation.

Le Groupe S&D est par conséquent convaincu que la prochaine Commission européenne devrait lancer en priorité les initiatives suivantes :

- **Le Programme d'action en matière de progrès social et relatif à la qualité du travail**
- **Le climat, l'environnement, l'énergie et l'agriculture pour une transition juste**
- **La défense et la sécurité européennes**
- **La démocratie, l'État de droit, et les droits fondamentaux**
- **Un budget axé sur les populations et une capacité d'investissement permettant de réaliser les biens publics européens : financer la transition et sauvegarder la cohésion**
- **Un régime fiscal équitable**
- **Des logements décents pour tous**
- **Une législation faisant passer la santé avant tout (HealthFirst Act)**
- **Une Europe féministe et inclusive**
- **Une réglementation humaine et inclusive des migrations**
- **Une action mondiale forte pour la paix, les droits humains, le commerce équitable et la coopération en matière de développement**

Le Programme d'action en matière de progrès social et relatif à la qualité du travail

L'UE ne peut pas continuer sur la voie de la transformation économique et écologique sans intégrer une forte dimension sociale qui protège les individus dans un environnement de travail qui évolue, qui garantit de meilleures conditions de vie au travers de salaires décents, qui favorise le dialogue social et la négociation collective, qui garantit des contrats de travail sûrs et fiables protégeant les droits des travailleurs, qui renforce le rôle des syndicats professionnels et reconstruit la cohésion au sein de et entre nos sociétés en réduisant la pauvreté et en améliorant le niveau de vie dans tous les territoires de l'Europe.

En nous appuyant sur les accomplissements sociaux non négligeables du précédent mandat, et dans le sillage de la récente **Déclaration de La Hulpe** sur la révision indispensable et significative du Plan d'action basé sur le Pilier européen des droits sociaux (qui doit être intégré aux Traités au travers d'un Pacte pour le progrès social) et l'accomplissement des objectifs de l'UE pour 2030 en matière d'emploi, de compétence et de réduction de la pauvreté, nous devrions parvenir à un nouveau Programme d'action européen en matière de progrès social et relatif à la qualité du travail. Celui-ci devrait comprendre un **ensemble de propositions législatives et de révisions** incluant :

- une directive pour une juste transition dans le monde du travail grâce à l'anticipation et à la gestion du changement, au travers du renforcement de la démocratie au travail (accompagnée d'une réforme du paquet sur le droit européen des sociétés), par la mise en place dans la législation d'un droit à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie, et par le renforcement de l'implication des syndicats et du recours à la négociation collective, en garantissant des mécanismes de soutien fiables pour les travailleurs victimes des changements économiques,
- une directive sur le recours à l'intelligence artificielle sur le lieu de travail,
- une révision de la directive sur la passation des marchés publics afin de mieux protéger l'environnement et de garantir des conditions de travail équitables au travers de mécanisme de conditionnalité sociale et du renforcement de la négociation collective,
- une législation limitant les chaînes de sous-traitance, réglementant les intermédiaires du marché du travail et garantissant leur responsabilité,
- une Autorité européenne du travail plus forte,
- la coordination des systèmes de sécurité sociale,
- un passeport européen de sécurité sociale,
- la révision de la directive sur le travail intérimaire,
- des stages rémunérés et de qualité,
- une directive sur le droit à la déconnexion et sur les conditions de télétravail,
- une directive relative à la lutte contre le harcèlement sur le lieu de travail,
- une législation sur le droit à la formation,
- dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, une législation sur les risques psychosociaux et la protection des travailleurs contre les dangers résultant des événements météorologiques extrêmes,
- et une législation sur le droit d'accès à des services d'intérêt général de qualité.

Les partenaires sociaux nationaux devraient avoir la marge de manœuvre nécessaire pour négocier et obtenir des accords collectifs afin de mettre en œuvre et de compléter ces diverses initiatives législatives, comme l'envisagent les Traités de l'UE.

Les travailleurs migrants et leurs conditions de travail méritent une attention toute particulière, tout comme **les personnes atteintes de handicap**, dont l'intégration sociale et l'accès à des emplois de qualité doivent être garantis. Afin de favoriser une mobilité juste, des financements fiables doivent être garantis pour les services de conseil et de soutien, et une nouvelle enveloppe doit être mise en place dans le cadre du FSE+ en faveur d'un réseau de conseil pour les syndicats professionnels afin de soutenir les travailleurs transfrontaliers qui sont exposés au risque d'exploitation.

La précarité des travailleurs dans **les secteurs culturels et créatifs** doit également être abordée par le biais d'une initiative législative visant à définir des normes de travail décentes. En outre, la mise en place d'une **Stratégie européenne pour les personnes âgées** est absolument cruciale. Cette stratégie devrait comprendre des actions destinées à lutter contre la marginalisation, la solitude, et l'isolement, afin de garantir que toutes les tranches d'âge sont intégrées et valorisées au sein de la communauté. L'UE doit par ailleurs continuer à renforcer **l'économie sociale** et soutenir la consolidation et le développement indispensables de la stratégie relative à l'économie sociale, y compris par la révision du plan d'action pour 2030 et la mise en œuvre des recommandations du Conseil.

En outre, des mesures majeures visant à réduire la pauvreté sont nécessaires dans le cadre d'une **Stratégie européenne de lutte contre la pauvreté** : une directive relative aux programmes de revenu minimum comprenant un volet sur les retraites, le recours à l'évaluation d'impact distributif des politiques de l'UE (et nationales), des mesures et des fonds (combinés à la mise en œuvre du principe dit de « ne pas causer de dommages sociaux » au sein du marché unique), un budget européen axé sur les populations et destiné à réaliser le progrès social et la politique de cohésion, une Stratégie pour la jeunesse revue et corrigée afin de garantir des conditions de vie décentes pour tous les jeunes, avec des actions destinées à lutter contre la pauvreté des étudiants et le renforcement de l'accessibilité du programme Erasmus+ pour tous, un budget dédié et renforcé pour la Garantie européenne pour l'enfance, et le doublement du Fonds social européen plus.

Le **Cadre de convergence sociale devrait être utilisé et développé plus avant** afin de consolider la dimension sociale du semestre européen et de la gouvernance économique. **La négociation collective devrait être davantage encouragée et développée**, avec pour objectif de couvrir 80 % des entreprises, et de promouvoir la démocratie au travail, l'accès des syndicats aux lieux de travail, et une convergence vers le haut des salaires. **Un agenda pour les compétences destiné à relever de manière concrète et prêt à être mis en œuvre le défi des pénuries de compétences, le problème de la fuite des cerveaux, et la corrélation entre les compétences et les besoins du marché** devrait servir à combler les lacunes en matière d'éducation, de formation et de développement des compétences pour la main-d'œuvre dans le cadre des transitions numérique et verte, notamment au travers d'un Plan européen pour l'éducation, afin de faire de l'enseignement une priorité stratégique et de soutenir une éducation de qualité et la formation des enseignants avec des ressources financières adéquates. À la lumière des **défis démographiques**, et notamment du vieillissement de la population, l'UE doit définir une stratégie complète et un plan d'action contraignant pour le secteur des soins afin de garantir des soins de longue durée de qualité. Dans une perspective pérenne, nous devons également opérer un changement de paradigme en matière de politique économique, qui devrait orienter le progrès vers **le bien-être social universel et promouvoir une société du bien-être durable**.

Le climat, l'environnement, l'énergie et l'agriculture pour une transition juste

L'engagement juridiquement contraignant pris par l'Union européenne dans sa Loi pour le climat de faire de l'UE le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici 2050, et les accomplissements réalisés jusqu'ici dans le cadre du Pacte vert européen, du paquet dit «Fit for 55», et des objectifs pour 2030 doivent être maintenus, y compris l'interdiction des moteurs à explosion pour les voitures neuves à compter de 2035, ainsi que le règlement sur la déforestation. La Loi de restauration de la nature et la stratégie biodiversité de l'UE pour 2030 doivent être mises en œuvre dans leur intégralité. Celles-ci ont été un véritable succès, et elles assurent une stabilité réglementaire et une perspective qui doivent être conservées pour la poursuite de la transformation verte et compétitive de l'industrie

européenne. Conformément à la communication présentée par la Commission en février 2024, et à l'obligation légale de le faire, la Loi pour le climat doit désormais être modifiée afin d'établir un objectif climatique intermédiaire ambitieux pour 2040 qui poursuivra les efforts de l'Europe sur la voie établie pour la neutralité climatique en 2050. Suivant les recommandations du Conseil scientifique européen sur le changement climatique, **ce nouvel objectif climatique pour 2040 devrait être d'au moins 90 %, et jusqu'à 95 %, des émissions nettes de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990.** Les politiques et investissements nécessaires devront garantir l'accomplissement de cet objectif intermédiaire. Pour cela, une nouvelle Capacité européenne d'investissement et un budget européen plus robuste seront indispensables.

Les objectifs politiques et d'investissement devront mener à une **Union européenne de l'énergie prospère, propre et sûre.** La Stratégie européenne en matière de sécurité énergétique, qui date de 2014, doit être mise à jour et mettre l'accent sur les économies d'énergie, les énergies renouvelables et les technologies industrielles propres. Ceci éclaircira le débat afin de fixer les objectifs d'économies d'énergie et de production d'énergie renouvelable pour 2040, et modernisera la réglementation relative à la gouvernance de l'Union européenne de l'énergie. La mise en œuvre de la Conception du marché européen de l'électricité devra être surveillée attentivement, et mener à un examen de la législation si nécessaire pour garantir que les foyers, les PME et les autorités locales bénéficieront d'une électricité abordable, ce qui contribuera également à mettre fin à la pauvreté énergétique. La stratégie devrait entraîner **une intensification des investissements dans les énergies renouvelables et les économies d'énergie, l'infrastructure énergétique stratégique de l'UE, un réseau électrique paneuropéen, et un cadre juridique européen contraignant pour l'élimination des subventions européennes et nationales, directes et indirectes, sur les carburants fossiles.**

La dimension sociale des politiques climatiques devra faire l'objet d'une attention bien plus forte qu'auparavant, afin de réaliser une transition juste sur le plan social. Un nouveau contrat social est nécessaire, dans lequel la pérennité environnementale va de pair avec la pérennité sociale. Ceci pourra être réalisé grâce à un **cadre politique plus fort pour une transition juste, comprenant une directive pour anticiper et gérer l'évolution du monde du travail,** avec des plans de transition d'emploi à emploi pour tous les secteurs basés sur un dialogue social pertinent et efficace. L'UE devra également renforcer son niveau de préparation et sa résilience face aux catastrophes naturelles causées par le changement climatique. Nous pouvons y parvenir grâce à une **Législation européenne d'adaptation au climat prévoyant des objectifs clairs pour protéger les citoyens, les agriculteurs, l'environnement et les infrastructures** des impacts climatiques, un Plan européen de lutte contre la désertification, une Initiative pour la résilience des besoins en eau, et le renforcement du Mécanisme de protection civile de l'UE.

Le cadre législatif pour une transition juste devra également garantir que **les foyers les plus modestes reçoivent le soutien nécessaire pour faire face aux transitions climatique et énergétique** d'une manière qui améliorera leur qualité de vie suivant une approche gagnant-gagnant entre les avancées écologiques et le progrès social. Cela exige d'augmenter de manière significative le financement du Fonds social pour le climat et du Fonds pour une transition juste. Favoriser **les comportements durables et responsables des entreprises en faveur d'une transition juste** vers une économie pérenne devra également demeurer une partie importante de cette approche. Par conséquent, les directives récemment adoptées relatives aux rapports des entreprises sur le développement durable et à la diligence raisonnable des entreprises devront rester en place et être mises en œuvre de manière efficace, y compris en assurant leur application vis-à-vis des entreprises extérieures à l'UE. Les règles de diligence raisonnable devront également être étendues pour couvrir les services financiers le plus tôt possible.

Une attention toute particulière devra être accordée sur ce point aux **conditions de vie et de travail des agriculteurs et des travailleurs du secteur agricole** au travers d'une Politique agricole commune réformée et véritablement durable. La future PAC devra être ancrée dans une approche reposant sur une transition juste, afin de parvenir à une agriculture durable qui protège l'environnement, la santé humaine, et le bien-être animal, tout en améliorant les revenus des agriculteurs au travers de prix équitables, en garantissant de bonnes conditions de travail, et en favorisant le renouvellement générationnel, en particulier pour les petites et moyennes exploitations. L'égalité des salaires à travail égal signifie également une égalité des subventions pour tous les agriculteurs de l'UE. La future PAC devra tenir pleinement compte des **objectifs de souveraineté alimentaire et de production durable,** en réorientant les fonds d'aide vers l'emploi, les services environnementaux, et le commerce équitable.

Cette nouvelle PAC exige une régulation des marchés afin de lutter contre l'inflation et de stabiliser les prix. **La réduction du recours aux pesticides** doit rester un objectif clé de l'UE, et mener à l'adoption d'une nouvelle législation. Toutefois, afin de faire face à une crise généralisée de l'agriculture, nous devons agir avant l'adoption de cette nouvelle PAC, en mettant en place **un cadre législatif pour des systèmes alimentaires durables, la réglementation des chaînes de valeur, et la lutte contre les pratiques commerciales déloyales**. L'UE doit également adopter un Pacte pour les océans et une nouvelle Stratégie européenne pour les forêts.

Soutenir les zones rurales est essentiel pour favoriser un développement national équilibré et inclusif. Les communautés rurales jouent un rôle crucial dans la production alimentaire, la gestion des ressources naturelles, et la préservation culturelle. En investissant dans l'infrastructure, la santé, l'éducation, et les opportunités économiques en milieu rural, nous pouvons améliorer la qualité de vie de nos concitoyens, réduire les pressions migratoires sur les villes, et promouvoir des pratiques durables.

La défense et la sécurité européennes

L'Union européenne fait face à la plus dangereuse combinaison de menaces pour sa sécurité depuis des décennies, ce qui exige une véritable politique européenne de défense et une **Union européenne de la défense**. L'UE doit prendre la responsabilité de sa propre sécurité, en coopération avec l'OTAN, en renforçant ses **capacités en matière de sécurité et de défense** dans le cadre d'une approche exhaustive visant à protéger ses citoyens contre les menaces militaires, économiques, et hybrides. Elle doit consacrer les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Boussole stratégique et développer sa Capacité de déploiement rapide. Une **Stratégie de préparation pour l'Union**, couvrant l'ensemble de la société, doit être établie, avec un accent tout particulier mis sur la résilience civile ainsi que sur la protection des infrastructures cruciales, des chaînes d'approvisionnement et des ressources essentielles. L'Union devrait également renforcer son action afin de se protéger contre les **cyberattaques** et contre les **ingérences étrangères** au niveau collectif, au-delà de la coordination entre les États membres. Dans le même temps, l'UE doit continuer à **promouvoir les processus de paix** comme étant le meilleur moyen de garantir la sécurité.

Le prochain **CFP** (cadre financier pluriannuel) devra comprendre un chapitre considérablement accru en matière de sécurité et de défense, basé sur de nouvelles ressources propres. L'UE doit stimuler son **secteur de la défense** et ses capacités de production au travers d'investissements communs, mais toujours dans le respect de ses valeurs essentielles. Les ressources devront être mobilisées pour accélérer la **recherche et le développement** de produits de défense européens via un Fonds de défense européen renforcé, complété par d'autres initiatives tout au long du cycle de vie de ces produits. Un **Fonds d'investissement pour la défense** devra être consacré uniquement au soutien du secteur européen de la défense, sans permettre de coupes budgétaires en faveur d'autres priorités comme les dépenses sociales ou de cohésion. En vue d'établir un **marché unique pour les produits de défense**, les achats communs et des conditions de concurrence équitable doivent être favorisés, en consacrant les ressources nécessaires pour développer la collaboration transfrontalière, l'innovation et le développement de PME dans et au profit de tous les États membres.

L'UE devrait explorer et mobiliser tous les moyens possibles pour **garantir à l'Ukraine un soutien économique, humanitaire et militaire durable**, pendant la guerre et pour la reconstruction du pays, avec des contributions fournies par l'ensemble de ses États membres. L'utilisation à cette fin des **actifs russes immobilisés** doit être étendue, et les sanctions européennes prononcées contre la Russie doivent être mises en œuvre de manière complète. L'Union doit être un acteur de premier plan pour tenir la Russie et ses alliés comptables de tous leurs crimes, y compris au travers de la création d'un tribunal international spécial pour poursuivre le crime d'agression.

Les pays situés **aux frontières orientales de l'Union ont besoin de soutien** pour faire face à l'impact direct de la guerre sur leurs économies ainsi qu'aux opérations hybrides menées par la Russie contre eux. Un programme européen doit être mis en place pour aider les régions frontalières les plus durement touchées (comme cela a été fait pour la réserve d'ajustement du Brexit) afin de les aider à faire face aux

chocs économiques disproportionnés, et notamment à l'accueil du plus grand nombre de réfugiés de guerre ukrainiens, qui continuent à affluer depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

La démocratie, l'État de droit, et les droits fondamentaux

Défendre les valeurs consacrées à l'Article 2 du traité doit rester une priorité, en engageant systématiquement des procédures pour violation auprès de la CJUE et en faisant appliquer la législation concernée. **L'Article 7 doit être réformé** pour permettre le vote à la majorité qualifiée. Toutes les violations de l'État de droit doivent être couvertes par le règlement relatif à la conditionnalité. **Le mécanisme de conditionnalité à l'État de droit doit encore être renforcé et la Commission a également à cet égard la responsabilité de rester une garante forte et indépendante des Traités.**

Le respect des droits fondamentaux et des principes démocratiques doit être un prérequis pour participer à tout programme de financement européen. Nous devons adopter une approche ambitieuse pour la préparation du prochain CFP, pour tous les instruments de financement européen, y compris la PAC, et **des mesures de protection plus fortes sont nécessaires** en ce qui concerne la lutte efficace contre le crime organisé, les mafias européennes et la corruption, et le respect de l'indépendance de la justice. La participation au Parquet européen (EPPO) doit être obligatoire, et ses pouvoirs doivent être étendus pour couvrir les crimes liés à la mise en œuvre des sanctions à l'égard des pays tiers. Les organisations de la société civile et toutes autres parties intéressées œuvrant pour la promotion des objectifs de l'UE doivent être protégées, et leur accès équitable aux fonds de l'Union doit être garanti. Les décisions des institutions de l'UE à cet effet doivent être totalement objectives et transparentes, et respecter les décisions du Parlement européen en tant qu'autorité budgétaire dans la prise des décisions concernées.

Les droits fondamentaux et les libertés civiles doivent être protégés, aussi bien en ligne que hors-ligne, et le chiffrement de bout en bout doit être renforcé. La liberté de la presse doit être garantie et protégée. La protection des données, la confidentialité des communications, l'équité et le principe fondamental de la neutralité du net doivent être renforcés. Il est nécessaire d'autonomiser les consommateurs dans le paysage numérique, et l'UE doit interdire les publicités ciblées ainsi que toutes les mesures visant les consommateurs ou les poussant à prendre des décisions défavorables. Les enfants doivent être protégés en ligne de l'exposition à des contenus dangereux ou préjudiciables, aux réseaux sociaux et aux jeux d'argent en ligne au travers d'un Règlement pour la protection des mineurs en ligne. Les éléments de conception addictifs sur les réseaux sociaux doivent être interdits, et la législation doit limiter les designs manipulateurs et dangereux dans les jeux et les jeux d'argent en ligne.

La liberté des médias est menacée en Europe, et les journalistes et les équipes éditoriales doivent être protégées des ingérences économiques ou politiques. La Loi européenne sur la liberté des médias adoptée en mars dernier doit être mise en œuvre dans son intégralité pour enfin garantir la transparence de la propriété des médias, protéger l'indépendance éditoriale et favoriser la collaboration transfrontalière pour lutter contre les ingérences étrangères.

Un budget axé sur les populations et une capacité d'investissement permettant de concrétiser les biens publics européens : Financer la transition et sauvegarder la cohésion

Pour gérer avec succès les transitions verte et numérique actuelles sur les plans économique et social, l'UE doit s'assurer que les ressources financières sans précédent que cela exige sont mises à disposition au travers du budget européen et au travers d'un nouvel instrument d'investissement, tout en préservant la politique de cohésion européenne et en faisant le lien avec celle-ci afin de garantir une approche basée sur les localités.

Le budget de l'UE et le futur CFP devront être renforcés au-delà de l'actuel 1 % du PIB des 27 États membres de l'UE, et soutenu par de nouvelles ressources propres (comme une taxe sur la pollution, une taxe sur le patrimoine, et une taxe sur les transactions financières), y compris au travers de la mise en œuvre de l'accord interinstitutionnel sur les ressources propres conclues en décembre 2020. Il est crucial que le budget de l'UE comprenne un mécanisme de conditionnalité sociale, pour que la dimension sociale des dépenses de l'UE devienne un critère transversal pour tous les domaines de son action politique, avec le développement d'une méthodologie servant à assurer le **suivi des dépenses sociales**. En particulier, les politiques clés destinées à relever les défis sociaux urgents et l'éducation et la jeunesse, dont le FSE+, la Garantie européenne pour l'enfance, Erasmus+, le Fonds pour une transition juste, et un futur Programme européen de logements abordables et sociaux exigeront des ressources supplémentaires ou nouvelles. En outre, nous devrions **accélérer l'exécution du budget et stimuler l'absorption des fonds européens** sur le terrain. La part non utilisée des fonds alloués aux programmes 2014-2020 devrait être réallouée aux États membres afin de continuer à réduire les disparités régionales. De manière plus générale, l'UE devrait explorer la possibilité de réorienter les recettes publiques générées par la législation européenne (comme dans le cas du SEQE -Système d'Echange et de Quotas d'Emissions- ou du MACF - Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.) vers le budget de l'UE, en tant que ressources propres.

En outre, l'initiative NextGeneration EU et sa Facilité pour la reprise et la résilience fournissent un appui sans précédent à l'investissement pour la transformation économique, sociale, numérique et écologique de l'UE. Ce programme de plus de 800 milliards d'euros (dont plus de 388 milliards d'euros de subventions et 400 milliards d'euros de prêts) prendra fin en 2026, mais les besoins d'investissement auxquels il sert actuellement vont encore se diversifier et augmenter. Au cœur de l'effort visant à garantir le financement pérenne de nos priorités et des besoins de nos concitoyens devrait figurer **une capacité permanente d'investissement disponible dès 2027**, que nous estimons devoir couvrir au moins 1 % du PIB annuel de l'UE en financements publics supplémentaires pour l'investissement. Cette capacité d'investissement devrait avoir une portée très large afin d'éviter toute lacune de financement dans l'apport de biens publics européens, y compris pour les transitions verte et numérique, le secteur industriel comprenant les technologies de fabrication propre, l'énergie, la défense et la sécurité, la recherche, le développement et l'innovation, les technologies numériques émergentes, la cyberrésilience, la santé publique, les politiques d'adaptation sociale et climatique, les logements pérennes et abordables, et les investissements sociaux notamment pour lutter contre la pauvreté, et pour combler les écarts de financement existant vis-à-vis d'acteurs clés sur le plan mondial comme les États-Unis et la Chine. Une telle capacité permettrait également **la poursuite des mesures de sauvegarde de l'emploi initiées par l'UE via le programme SURE**, dans une perspective à plus long terme, afin de préserver et de favoriser la cohésion sociale et la sécurité en cette période de grands bouleversements. La seule façon sûre et fiable de créer une Union plus forte, plus concurrentielle, mais aussi plus sociale repose sur une politique de cohésion renforcée au cœur d'une capacité d'investissement européenne plus forte. **La capacité d'investissement doit venir compléter les ressources existantes consacrées à une politique de cohésion solide et simplifiée**. Nous devons réformer et améliorer la politique de cohésion en plaçant les individus en son centre, en coordonnant plus étroitement nos actions avec les autorités locales et régionales, d'une manière ancrée sur la gestion partagée, la décentralisation, le partenariat et une approche basée sur les localités, et nous devons nous assurer que cette transition a lieu en libérant les potentiels et les talents régionaux et nationaux, gardant ainsi à bord, dans cette

période critique, toutes les régions de l'UE qui font actuellement face à des défis et des désavantages.

La compétitivité, la lutte contre le changement climatique, et la lutte pour la justice sociale sont interdépendantes. Nous ne pourrions accomplir aucun de ses objectifs sans avancer également sur les autres, et nous n'accepterons aucune politique industrielle qui sacrifierait les travailleurs ou l'action climatique pour assurer la compétitivité. Dans ce cadre, la capacité d'investissement doit soutenir une nouvelle **Loi européenne sur l'industrie verte** capable de réaliser une réindustrialisation verte et concurrentielle de l'Europe, en s'appuyant sur des emplois de qualité, un prix de l'énergie abordable, le Plan industriel du Pacte vert, une loi dite « Achetez vert et européen » s'appuyant sur la Loi sur l'industrie zéro net garantissant des plafonds de prix raisonnables afin d'empêcher les abus ou la flambée des prix pour les consommateurs, et sur les principes de l'économie circulaire, un dialogue renforcé avec les parties prenantes et les partenaires sociaux, et sur une autonomie stratégique accrue en particulier dans les secteurs industriels cruciaux. Cette approche devra être **ancrée dans les principes de la politique de cohésion** en promouvant la transformation économique par des interventions ciblées dans des régions et secteurs industriels spécifiques. Les investissements collectifs de l'Union doivent également soutenir la compétitivité numérique de l'Europe tout en évitant **la fracture numérique et les pénuries de compétences numériques**, par exemple en promouvant les compétences numériques au travers d'un Programme européen de développement des compétences. Afin de mobiliser davantage d'investissements privés, **l'Union des marchés de capitaux et l'Union bancaire** devront être réalisées. À l'opposé d'une approche centralisée, **les villes et les régions devront être totalement impliquées** dans l'ensemble des instruments de financement afin de s'appuyer sur leur potentiel. Il en va de même pour les **partenaires sociaux**.

Un régime fiscal équitable

Les revenus des travailleurs restent l'une des principales sources des finances publiques au sein de l'UE (51,4 %). Les recettes issues de la taxation des capitaux ne représentent quant à elles que 8,5 % du PIB. Les gouvernements taxent les revenus du capital à un niveau bien plus bas que les revenus du travail. Les personnes les plus fortunées tirent essentiellement leurs revenus de leur richesse, et pas de leur travail, et peuvent plus facilement exploiter les différences et les disparités qui existent entre les cadres fiscaux des différents États membres. Ceci alimente des **inégalités de richesse croissantes et de plus en plus injustes** dans l'ensemble de nos sociétés. Plusieurs initiatives fiscales pourraient rendre nos sociétés moins inégalitaires tout en fournissant de **nouvelles sources pour les finances publiques afin de financer la transition aux niveaux national et européen**, notamment via de nouvelles ressources propres qui renforcent le budget de l'UE. L'Union européenne peut s'attaquer à ces questions via :

- une initiative européenne visant à soutenir la mise en place d'un impôt sur les grandes fortunes au sein des États membres afin de financer en partie les transitions climatique et sociale de l'UE, en tant que nouvelle ressource propre venant renforcer le budget européen,
- un taux d'imposition minimum effectif pour les revenus du capital au niveau de l'UE,
- un droit d'accise sur les rachats d'actions effectués par les entreprises, harmonisé au niveau de l'UE afin d'éviter les distorsions sur le marché financier de l'UE,
- un cadre législatif pour la taxation systématique des bénéficiaires exceptionnels,
- une taxe à assiette large sur les transactions financières, fixée à un niveau suffisamment élevé pour dissuader la spéculation et générer des revenus significatifs,
- le renforcement de la lutte contre l'évasion fiscale.

Des logements décents pour tous

La pénurie de logements abordables et décents et de logements sociaux constitue une crise grave à l'échelle de l'Europe, à laquelle nous devons nous attaquer rapidement et avec force. En combinant un ensemble de mesures et d'initiatives au niveau européen, y compris dans le cadre de la politique de cohésion, soutenu par un soutien financier afin de garantir **un flux permanent et supplémentaire d'investissement dans le logement d'au moins 50 milliards d'euros par an**, au travers d'une combinaison de sources diverses comprenant la Banque européenne d'investissement, l'UE pourra relier des actions non négligeables aux politiques nationales, régionales et locales. Cette approche sur plusieurs niveaux permettrait de former une robuste **Stratégie européenne pour le logement dans le cadre d'une transition juste** en respectant les limites de compétences de l'UE ; l'exécution de celle-ci serait reflétée explicitement dans le portefeuille d'un commissaire européen au sein de la nouvelle Commission. Cette stratégie devrait inclure :

- un programme européen pour des logements durables, sociaux et abordables afin de soutenir les politiques nationales en matière de logement,
- un instrument permanent pour les logements publics,
- Une aide plus importante à l'intention des foyers, donnant la priorité aux populations les plus vulnérables afin de rendre leurs logements plus décents et économes en énergie, en soutenant la rénovation des logements existants,
- la promotion de la création de programmes d'inclusion sociale pour les personnes sans-abri au travers d'hébergements d'urgence,
- la révision des règles européennes relatives aux aides d'État,
- la révision de la définition d'Eurostat concernant la surcharge du coût du logement,
- la révision de la notion de service d'intérêt économique général pour étendre sa portée,
- une recommandation du Conseil relative au caractère abordable du logement, à intégrer dans le semestre européen,
- une initiative législative destinée à réglementer les locations à court terme,
- et des objectifs contraignants afin de résoudre progressivement le problème du logement pour les sans-abri d'ici la fin de ce nouveau mandat.

Une législation faisant passer la santé avant tout (HealthFirst Act)

Le sous-financement systématique des systèmes de santé a contribué à créer de nombreux dysfonctionnements, et notamment de longues listes d'attente, un accès inégal aux soins, des pénuries de main-d'œuvre graves combinées au vieillissement du personnel médical, ce qui entraîne une profonde souffrance humaine. La pandémie est venue souligner les faiblesses structurelles des systèmes de santé publique de l'Europe, qu'il s'agisse de l'infrastructure insuffisante, des personnels de santé exposés à des conditions de travail injustes, ou encore de l'accès inadéquat et du manque de disponibilité de médicaments et de dispositifs médicaux cruciaux. Les preuves scientifiques ne manquent pas quant à la présence de substances polluantes dans notre nourriture, l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, ainsi que dans nos sols, et la façon dont celles-ci alimentent une crise de santé publique à l'échelle de l'Europe, en corrélation étroite avec la dégradation de l'environnement. En outre, l'Europe fait face à une crise de la santé mentale, qui affecte notamment un nombre croissant d'enfants et de jeunes gens.

L'UE doit faire tout son possible pour la santé et le bien-être de tous les Européens, en n'abandonnant personne. Il est indispensable de résorber les inégalités de santé au sein de et entre les États membres et la coopération paneuropéenne sur les facteurs déterminants pour la santé doit être renforcée. Les conclusions du Conseil présentées le 21 juin 2024 ont confirmé l'engagement de celui-ci à prendre de nouvelles mesures pour réaliser une véritable Union européenne de la santé et présenté un agenda détaillé, qui devrait servir de point de référence pour redonner la priorité à la santé et à l'environnement.

L'approche dite de «la santé dans toutes les politiques», au titre des Articles 9 et 168(1) du TFUE (Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) et de l'Article 35 de la Charte, ainsi que les principes relatifs à la santé du Pilier européen des droits sociaux, doit être mise en œuvre totalement. Afin de donner un cadre à toutes les nouvelles actions en matière de santé et d'environnement, une **Loi sur la santé avant tout (HealthFirst Act) doit fixer un ensemble d'objectifs interdépendants**, comprenant la sécurité de l'approvisionnement et de l'accès aux médicaments et aux dispositifs médicaux, et le caractère abordable des médicaments, notamment au travers de la création d'une Facilité européenne pour les médicaments agissant dans l'intérêt public, d'une prévention efficace des maladies non transmissibles, d'une main-d'œuvre compétente dans le domaine de la santé jouissant de bonnes conditions de travail, de la lutte contre la résistance aux agents antimicrobiens, de l'interdiction dans l'ensemble de l'Europe des PFAS (Alkyls perfluorés et polyfluorés), d'une préparation accrue face aux crises, et d'efforts concernant le climat et la santé, la santé des femmes, les maladies rares et la santé mentale. L'UE devrait également fixer des normes minimales contraignantes concernant l'accès aux services de soins afin de surmonter les discriminations en matière de santé partout en Europe.

Cette Loi doit établir un cadre juridique clair pour un **programme de santé opérationnel**, qui doit notamment comprendre :

- la révision des directives sur les produits du tabac et les publicités relatives à ceux-ci,
- la révision du règlement REACH concernant les perturbateurs endocriniens,
- une législation sur les médicaments cruciaux,
- la révision de la directive sur la transparence des prix et du remboursement des médicaments,
- une stratégie européenne pour la santé mentale,
- un plan européen de lutte contre le cancer,
- un plan exhaustif concernant les maladies rares,
- et une augmentation supplémentaire du budget des programmes EU4Health et Horizon EU.

À la suite de la révision du CPF, **le programme EU4Health** a subi des coupes budgétaires très importantes. Dans ce contexte, nous devons renforcer l'Union et le programme EU4Health en nous attaquant aux questions relatives au caractère abordable des médicaments et à l'accès aux équipements et aux services médicaux. Nous devons également investir dans des actions ciblées en matière de médecine personnalisée et d'e-santé, de lutte contre les maladies cardiovasculaires, le cancer, les maladies infantiles, et pour la santé mentale. La politique industrielle de l'UE en matière de soins de santé doit également être une priorité, en particulier le renforcement des procédures de standardisation et de partage de données au sein d'un Espace européen des données de santé. En reconnaissant la nature mondiale de nombreuses menaces pour la santé, la Loi HealthFirst devra soutenir le développement d'une politique globale en matière de santé.

Une Europe féministe et inclusive

En dépit des progrès réalisés, il faudra plus de soixante ans pour parvenir à l'égalité des genres, à moins que de nouvelles avancées significatives soient réalisées pour progresser dans ce sens au cours des années à venir. Pour parvenir à une égalité totale des genres, les politiques devront s'attaquer aux

inégalités structurelles, aux discriminations intersectionnelles, et aux stéréotypes de genre. **La Charte européenne des droits des femmes** dont le groupe S&D a été à l'initiative, a pour but de fixer des normes uniformes dans l'ensemble de l'UE concernant les droits des femmes, et devra servir de guide pour parvenir à l'égalité des genres dans l'adoption et la mise en œuvre de toutes les politiques européennes au niveau de l'Union et des États membres. Elle réaffirme également l'engagement pris par l'Union de parvenir à l'égalité des genres et de garantir le respect et la protection des droits fondamentaux des femmes dans toute leur diversité, tout en empêchant tout retour en arrière quant à leur accessibilité et leur jouissance. **L'adoption d'une charte européenne des droits des femmes est notre principal objectif.**

En outre, nous voulons aller plus loin, en définissant une feuille de route ambitieuse en faveur d'une Europe féministe, en intégrant les meilleures politiques mises en œuvre dans chacun de nos pays afin de garantir que toutes les femmes qui vivent en Europe partageront le même niveau élevé de protection de leurs droits dans des domaines très larges (comme l'a proposé Gisèle Halimi avec la « clause européenne la plus favorable aux femmes »).

Nous devons également protéger le droit des femmes à disposer de leur corps en faisant en sorte que la Charte européenne des droits fondamentaux consacre le droit de toutes femmes en Europe à un avortement sûr et légal. Cette feuille de route pour une Europe féministe devra inclure de nouvelles actions dans cinq domaines majeurs : la réconciliation de la vie privée et professionnelle, la garantie des droits et de la santé sexuels et reproductifs, l'élimination des violences fondées sur le genre, l'égalité des genres sur le marché du travail, y compris en comblant les écarts de rémunération et de retraite, et l'égalité des genres aux postes de prise de décision. L'intégration de la dimension de genre et de la budgétisation du genre dans toutes les législations et politiques européennes et dans le cadre du CFP est également indispensable. L'UE doit également garantir une **protection totale contre toutes les formes de discrimination et promouvoir l'inclusion**, par exemple en débloquant la directive anti-discrimination, le règlement sur la reconnaissance du statut de parent, et en renouvelant la Stratégie en faveur de l'égalité des personnes LGBTIQ. Dans ce but, nous devons faire pression pour une réforme des traités, en particulier en ce qui concerne l'article 81 du TFUE (en exigeant le remplacement du vote à l'unanimité par un vote à la majorité qualifiée et le remplacement de la procédure législative spéciale par une procédure législative ordinaire) et l'article 83 du TFUE afin de garantir que les crimes de haine seront couverts par les compétences de l'UE en matière de droit pénal.

Une réglementation humaine et inclusive des migrations

La mise en œuvre du Pacte européen pour les migrations devra assurer la protection des droits humains, l'intégration sociale, et un partage équitable des responsabilités entre les États membres. Ceci implique une **surveillance rigoureuse sur la base de missions de terrain et d'évaluations législatives, visant à garantir que les politiques nationales sont protectrices, défendent la dignité des migrants, et favorisent la création de communautés inclusives.** Il est tout aussi crucial d'évaluer en continu l'impact socio-économique pour les pays et communautés d'accueil, afin de nous assurer que des structures de soutien sont en place pour préserver la cohésion sociale et les services publics. Des mécanismes de présentation de rapports transparents et la participation active des parties prenantes sont essentiels pour faire face à ces défis et adapter nos stratégies afin de promouvoir la solidarité et le partage des responsabilités dans l'ensemble de l'UE.

En parallèle, le fait pour l'UE de disposer de voies d'immigration légale est indispensable pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée, répondre à nos défis démographiques, et assurer l'intégration convenable des migrants vers une inclusion totale. Par conséquent, la Commission européenne devrait proposer des **instruments solides et exhaustifs en matière d'immigration** légale, en donnant la priorité à un traitement égal en matière d'emploi, ainsi qu'à la protection des droits des migrants. Tout futur accord de partenariat avec des pays tiers devrait être conditionné à une implication plus forte du Parlement européen, et ne devrait en aucun cas entraîner une externalisation de l'asile vers des pays tiers. Une proposition est attendue de toute urgence pour développer une mission européenne de recherche et de sauvetage en Méditerranée.

Une action mondiale forte pour la paix, les droits humains, le commerce équitable et la coopération en matière de développement

L'UE doit rester un porte-étendard du multilatéralisme et d'un **ordre mondial fondé sur les règles**, dans le cadre de partenariats à égalité. Étant elle-même un projet de paix, elle devrait être à la tête des efforts visant à définir une nouvelle architecture de paix et de sécurité sur le continent européen, et assurer et maintenir la paix et la stabilité dans son voisinage. Elle devrait suivre une politique étrangère féministe sur l'ensemble de l'échiquier de ses actions extérieures.

Le processus d'adhésion pour les pays des Balkans occidentaux, l'Ukraine, la République de Moldavie et la Géorgie doit être pleinement soutenu, dans le respect total des critères d'élargissement. En parallèle d'une **politique d'élargissement courageuse**, l'UE devrait préparer le terrain pour ce prochain élargissement, à la fois sur le plan budgétaire et institutionnel, afin de garantir sa capacité à accueillir de nouveaux membres.

Les droits humains doivent être au cœur de l'action extérieure de l'UE et des accords internationaux conclus par celle-ci, et les violations du **droit international** ne pourront en aucun cas être laissées sans conséquences. Les opérations militaires menées par Israël dans la bande de Gaza exigent une réponse efficace de la part de l'UE, qui doit agir de toute urgence pour parvenir à un cessez-le-feu permanent, obtenir la libération des otages, et éviter toute aggravation des violences dans la région. **Une conférence de paix pour Israël et la Palestine** organisée par l'UE devrait ouvrir la voie à de véritables négociations de paix visant à obtenir des résultats tangibles et un accord final entre les deux parties, avec le soutien de la communauté internationale, dans le cadre de la solution à deux États.

L'UE ne doit pas se laisser prendre au piège de la concurrence entre la Chine et les États-Unis. Sa politique commerciale doit permettre à l'Union de devenir un acteur international plus affirmé. Elle doit par ailleurs rester à la pointe de la lutte en faveur de pratiques commerciales responsables et pour des **échanges commerciaux durables et équitables** partout dans le monde, y compris au travers de la mise en œuvre de la directive européenne sur la diligence responsable des entreprises en matière de développement durable et du règlement sur le travail forcé récemment adoptés, de la réforme de l'OMC, des chapitres sur les échanges et le développement durable comprenant des sanctions applicables dans les accords internationaux, et des mesures commerciales autonomes, accompagnés d'un véritable dialogue avec les pays tiers pour garantir une meilleure compréhension et une mise en application convenable de ces mesures.

L'UE devrait s'efforcer de conclure **un nouveau partenariat avec l'Afrique** en restaurant la confiance dans nos objectifs partagés et nos projets communs, tout comme avec **l'Amérique latine**. Elle doit jouer un rôle constructif dans le processus de restructuration de la dette des pays en développement à faibles revenus et dans la réforme des institutions financières internationales. L'UE devrait reconnecter ses stratégies aux marchés émergents et aux économies en développement, dans le cadre d'une politique bilatérale et multilatérale robuste et cohérente en matière de **coopération pour le développement**. Elle devrait poursuivre des politiques axées sur les besoins essentiels des populations locales au sein des pays partenaires tout en améliorant le progrès économique et en assurant une égalité durable. L'Agenda 2030 et les **Objectifs de développement durable** de l'ONU doivent servir de boussole pour la conception et la mise en œuvre des instruments de politique extérieure de l'UE. Ces principes doivent également être appliqués dans le cadre d'approches innovantes comme l'initiative dite Global Gateway, développée et élaborée avec une forte implication des sociétés civiles et sous la surveillance vigilante du Parlement européen. La Commission européenne devrait suivre une approche holistique vis-à-vis des partenariats internationaux et de la coopération en matière de développement, et maintenir les structures internes pertinentes sans réorganisation majeure. Les partenariats internationaux, la coopération pour le développement, et l'aide humanitaire devront être convenablement dotés dans le cadre du prochain CFP.